



Recherche en un coup d'œil

Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes et la réinsertion sociale

MOTS CLÉS : *délinquantes, toxicomanie, résultats du traitement et récidive*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

La conception du Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT) est unique, car il permet d'offrir aux délinquantes, depuis leur admission en milieu carcéral jusqu'à l'expiration de leur mandat, une gamme d'interventions et de services qui répondent à leurs besoins particuliers. Le programme tient compte de la spécificité des sexes, c'est-à-dire qu'il offre un environnement (contenu du programme, dotation en personnel et culture) qui tient compte des réalités de la vie des femmes. Un objectif essentiel du programme est de réduire le taux de réincarcération.

Comme les programmes conçus pour les délinquantes toxicomanes sont relativement rares, il importe de démontrer qu'ils aident les délinquantes à éviter les risques dans la collectivité.

Ce que nous avons fait

Le PIDT comprend trois modules d'intervention en établissement (Engagement et éducation (E et E), Traitement thérapeutique intensif (TTI) et Prévention de la rechute et suivi (PRS)). De plus, un programme de prévention des rechutes et de suivi dans la collectivité pour délinquantes (PPRSCD), sorte d'assistance post-pénale, est offert aux délinquantes pendant qu'elles font l'objet d'une surveillance dans la collectivité.

Nous avons examiné l'influence du PIDT sur les taux de récidive pendant la période de 52 semaines suivant la mise en liberté. Nous avons d'abord comparé les taux de récidive des délinquantes qui avaient participé au volet intensif du programme (TTI-PIDT), des délinquantes qui avaient participé seulement aux volets moins intensifs du programme (c.-à-d. les autres modules du PIDT) et des délinquantes qui avaient participé à un programme de traitement antérieur pour délinquantes (programme pré-PIDT). Nous avons ensuite examiné l'association entre la participation au PPRSCD et la récidive chez les délinquantes qui avaient participé au PIDT en milieu carcéral. Des analyses ont été effectuées au moyen de la régression proportionnelle de Cox.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, 41 % des délinquantes de l'échantillon ont été réincarcérées dans l'année qui a suivi leur mise en liberté. Les constatations concernant la participation au PIDT en milieu carcéral n'étaient pas statistiquement significatives, mais une tendance était évidente : le taux de réincarcération était le plus faible chez les participantes au TTI, suivies des participants aux autres modules du

PIDT (43 %). Les délinquantes qui avaient participé à un programme pré-PIDT ont enregistré le taux de réincarcération le plus élevé (47 %).

L'examen de la participation au PPRSCD chez les participantes des groupes TTI-PIDT et autres modules du PIDT combinés a révélé que l'incidence était prononcée. Seulement 5 % des délinquantes qui ont terminé le PPRSCD ont été réincarcérées, contre 38 % des délinquantes qui n'y ont pas participé.

Après la prise en compte des facteurs de criminalité connus, les conclusions des analyses de survie ont indiqué que le PPRSCD était fortement associé à la réincarcération. Par rapport aux délinquantes qui ont terminé le PPRSCD, celles qui n'y ont pas participé étaient plus de 10 fois plus susceptibles d'être réincarcérées.

Ce que cela signifie

Selon les constatations, le programme de traitement thérapeutique intensif (TTI -PIDT) des toxicomanes permet davantage de réduire les taux de réincarcération que les programmes moins intensifs (autres modules du PIDT et programme pré-PIDT) chez les délinquantes toxicomanes. Le résultat le plus frappant de cette étude était le rôle essentiel que joue le traitement des délinquantes toxicomanes dans la collectivité au moment de leur passage du milieu carcéral à la collectivité. La combinaison des traitements en établissement et dans la collectivité a permis dans une grande mesure de réduire la probabilité de la réincarcération.

Pour de plus amples renseignements

Matheson, F. M., S. Doherty et B.A. Grant (2009). *Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes et la réinsertion sociale*, rapport de recherche R-202, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

<http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r202/r202-fra.shtml>

Préparé par : Flora Matheson & Sherri Doherty

Pour nous joindre

Centre de recherche en toxicomanie
Direction de la recherche
902-838-5900
recherche.toxicomanie@csc-scc.gc.ca

